Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-041266-DE

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mardi 18 mars 2025 à 14 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 25 février 2025, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège à l'antenne du conservatoire de Manosque, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :
Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA

Assistaient également à la séance :
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains

Etaient excusés :
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-041266-DE

Délibération n° D–2025-11 (18/03)

OBJET : Adaptation du tableau des cadres d'emplois

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu la consultation et l'avis favorable du Comité social territorial du Centre Départemental de Gestion réuni le 18 mars 2025,

Exposé des motifs –

Il est proposé au Comité Syndical d'augmenter le temps de travail d'un poste d'AEA de 13 heures à 20 heures au 1er septembre 2025, soit une augmentation de 7 heures au tableau des cadres d'emplois du conservatoire, conformément au rapport présenté par Madame la Présidente ;
Le tableau des cadres d'emplois est joint ci-après ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

APPROUVE l'augmentation du temps de travail d'un poste d'AEA de 13 heures à 20 heures au 1er septembre 2025, soit une augmentation de 7 heures. Le tableau des cadres d'emplois est joint ci-après ;

DIT que Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

CHARGE Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	7
Contre	0
Abstention	0

SYNDICAT MIXTE Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fait à Digne-les-Bains, le 18 mars 2025
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-041266-DE

Tableau des cadres d'emplois présenté en comité syndical du 18 mars 2025

	CADRES D'EMPLOIS	D.H.T.	DISCIPLINES
15	**PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTISTIQUE : Professeur d'enseignement artistique Hors classe** Professeur d'enseignement artistique de Classe Normale	16h	HORS CLASSE : Jazz, Piano jazz, atelier , F.M. spécialisée
		16h	Formation musicale
		16h	Accordéon
		16h	Clavecin
		16h	Formation musicale
		16h	Guitare
		16h	Théâtre (stage PEA au 01/01/2025)
		16h	Violon
		16h	Piano
		16h	Danse classique Manosque (stage PEA au 01/09/2024)
		16h	Guitare
		16h	Jazz
		8h	Hautbois
		6,5h	HORS CLASSE : Trombone
		3h	Basson
33	**ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE** : Assistant Enseignement Artistique, Assistant Enseignement Artistique Principal de 2ème classe, Assistant Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	20h	Accordéon - formation musicale
		20h	Chant lyrique
		20h	Flûte à bec
		20h	danse classique
		20h	Piano
		20h	Violon
		20h	Formation musicale
		20h	Théâtre (sera vacant après stage PEA au 01/01/2026)
		20h	Clarinette
		20h	Accompagnement piano
		20h	Musiques actuelles
		20h	Flûte traversière
		20h	Saxophone
		20h	Piano
		20h	Accompagnement piano
		18h	Danse jazz
		18h	Violoncelle
		18h	Danse classique (sera vacant après stage PEA au 01/09/2025)
		16h	Trompette
		14h	chant
		13h	Flûte traversière
		12h	Contrebasse
		10h	Percussions le poste sera occupé à/c du 01/01/2025
		10h	Alto
		10h	Batterie
		10h	Danse Jazz
		9h	Chant choral
		13h + 7h	Eveil musical et chant choral
		6h	Batterie Manosque
		5h	**Percussions le poste sera occupé à/c du 01/01/2025**
		4h	Galoubet
		4H	Batterie MAA Manosque
		1h50	Musique assistée par ordinateur
1	**ATTACHE** : Attaché, Attaché Principal, Attaché Hors classe et Directeur territorial	35h	Direction générale
2	**REDACTEUR TERRITORIAL** : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe et Rédacteur Principal 1ère classe	35h	Communication
		35h	Directrice administrative
4	**ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL** : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal de 2ème classe et Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	35h	Accueil/Régie/Manosque (CLM jusqu'au 12/03/2025)
		35 h	Partothèque (CLD jusqu'au 23/08/2025)
		35h	Secrétariat
		35h	Accueil/Responsable scolarité
-2	dont 2 postes AEA qui sont en double pour stage de PEA		
53			